



CHRS L'ÎLOT VAL-DE-MARNE



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

PROJET ASSOCIATIF DE L'ÎLOT

Nous croyons en l'Homme, en sa capacité à réagir, à se prendre en main lorsqu'il est meurtri, rejeté, en situation de précarité ou d'exclusion.

En nous appuyant sur la volonté et les aptitudes des personnes que nous accueillons, nous voulons les aider à se reconstruire, à se réinsérer dans la société pour autant qu'elles en ressentent le besoin, à se rétablir sur les plans personnel, familial, professionnel, moral et spirituel. Dans le respect de la personne humaine, nous voulons mettre en œuvre, pour le temps nécessaire à chacun, des actions conjuguant professionnalisme et chaleur humaine.

La vocation de l'Îlot est l'accueil et la réinsertion des personnes rejetées de la société et en grande détresse. Nous portons une attention particulière à celles qui font ou ont fait l'objet d'une peine de justice, parmi lesquelles les sortants de prison ou les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine, et qui sont bien souvent tenues à l'écart des grands élans de compassion et de générosité.

Ne pouvant satisfaire l'ensemble des besoins et offrir la totalité des services, l'Îlot se concentre sur l'hébergement et l'accompagnement des personnes dans leur démarche personnelle et volontaire visant à retrouver un statut de citoyen et de membre du corps social, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.

L'accompagnement inclut des actions d'insertion par l'activité économique. L'association complète ses services en s'appuyant sur les partenaires extérieurs nécessaires à la prise en compte globale des attentes des personnes accueillies.

SOMMAIRE

L'ÉTABLISSEMENT	5
1. BIEN PLUS QU'UN HÉBERGEMENT	6
2. ÉQUIPE	7
3. MOYENS FINANCIERS	8
LE PARCOURS DES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2022.....	9
1. PROFIL	9
2. MOYENNE D'ÂGE	11
3. ÉTAT DE SANTÉ	12
4. LA DUREE DES SEJOURS	14
5. LES SORTIES	15
6. SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI	16
7. L'ACCES A L'EMPLOI : UN AXE MAJEUR DE L'ACCOMPAGNEMENT	16
LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE.....	20
1. VIE DE L'ÉQUIPE	20
2. ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT	21
3. UN PROJET D'ETABLISSEMENT ET LES DOCUMENTS DE LOI 2002-2 ACTUALISÉS	22
4. L'INSTALLATION SUR LE SITE DE FONTENAY-SOUS-BOIS	22
PERSPECTIVES 2023.....	24
MERCI À NOS PARTENAIRES	25

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

De quelle nuit es-tu venue ?

De quel jour ? Soudain tu es

Au cœur de tout. Les iris

Ont frémi ; le mot est dit.

François Cheng, Enfin le royaume.

L'ÉTABLISSEMENT

L'Îlot Val-de-Marne héberge et accompagne dans leurs démarches de réinsertion des femmes seules et des couples ou des femmes avec un enfant de plus de trois ans, en situation de rupture sociale, familiale et/ou professionnelle. Ce Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) veut donner la priorité aux sollicitations des personnes sous main de justice, c'est-à-dire des personnes en attente de jugement, sortant de prison ou en aménagement de peine : placement extérieur, sursis probatoire, placement sous surveillance électronique, etc.

L'établissement Îlot Val-de-Marne est autorisé pour une capacité d'accueil de 43 places qui se répartissent en 23 places pour femmes isolées et 20 places « duos » pour couples sans enfants ou mère avec un enfant de plus de 3 ans.

Depuis le mois de juillet 2022, le CHRS est désormais implanté sur un seul et même bâtiment situé à Fontenay-sous-Bois.

L'hébergement proposé est composé de studios individuels indépendants équipés d'un coin kitchenette, d'une salle d'eau avec douche, lavabo et WC et d'un espace de vie. Chaque studio est équipé d'un mobilier de base : un lit simple par personne avec un tiroir sous-lit, une table-bureau, des chaises, d'étagères et, pour les studios duos d'une armoire penderie supplémentaire.

Un studio femme isolée et un studio duo sont équipés pour les Personnes à mobilité réduite (PMR).

La superficie des studios est de 14m² pour les studios femmes isolées et d'au moins 20m² pour les studios duos.

L'établissement comprend également des espaces collectifs ou équipements partagés :

- ✓ Une salle d'activités de 60m² qui est une salle polyvalente modulable équipée d'un espace cuisine et dédiée aux échanges informels, aux activités, ateliers, réunions, etc. Ce foyer comprend aussi un espace enfant et un espace spécialement aménagé pour recevoir les visiteurs des résidents.
- ✓ Une laverie-buanderie destinée à l'usage des résidents sans ressources et sur orientation du travailleur social référent.
- ✓ Une salle d'activité équipée d'ordinateurs.

Enfin, des espaces de travail et bureaux affectés à l'accueil, la veille de nuit, aux tâches administratives, aux réunions et aux entretiens avec les résidents.

Des locaux sont spécifiquement dédiés aux salariés : salle de pause avec coin cuisine, vestiaires, sanitaires.

1. Bien plus qu'un hébergement

La mission de l'Îlot Val-de-Marne est d'accompagner chaque personne dans le cadre de son insertion (ou réinsertion) sociale pour qu'elle (re)trouve des conditions de vie correspondant à ses besoins et attentes, notamment au regard de l'emploi et du logement.

La finalité de l'accompagnement individualisé est d'amener les personnes à l'autonomie. La prise en charge proposée s'adapte à chaque personne, tout en tenant compte de ses possibilités et de ses attentes. En matière d'accompagnement, et dans un objectif de prévention, les postures et les pratiques des professionnels sont fondées sur la démarche de « L'aller vers » pour créer des liens de confiance, faire connaissance, rassurer les personnes et leur proposer un cadre de vie sécurisant.

L'accompagnement proposé est global et couvre en cela différents aspects tels que :

- ✓ l'accès à une activité professionnelle ou une formation ;
- ✓ l'accès aux soins, l'orientation vers une prise en charge sanitaire (soins somatiques, psychiatriques, addictions) lorsque cela est nécessaire ;
- ✓ l'accès aux droits et à la citoyenneté ;
- ✓ l'amélioration de l'autonomie au quotidien ;
- ✓ l'accès à la culture, au sport et à une vie sociale ;
- ✓ l'accès au logement autonome ou à toute autre forme de logement intermédiaire.

L'accompagnement porte également sur la participation à la vie de l'établissement (tâches partagées de ménage ou d'entretien, soirées, activités ou sorties culturelles et de loisirs) et l'ouverture sur l'extérieur (partenaires institutionnels ou associatifs, bénévoles).

Chaque résident a un travailleur social référent plus particulièrement chargé de son accompagnement. Les principales missions du référent sont :

- ✓ contribuer à apporter un soutien socio-éducatif et psychologique ;
- ✓ assurer un accompagnement polyvalent des personnes vers l'insertion : dans les domaines administratifs, de l'accès aux soins, de la recherche de logement ou d'une forme adaptée de logement, personnels, formation et emploi ;
- ✓ accompagner les personnes dans toute démarche ou projet considéré comme prioritaire et entrant dans le cadre du Projet personnalisé d'insertion ;
- ✓ réaliser des bilans réguliers avec les résidents, rédiger les conclusions et avec son accord, assurer la diffusion aux personnes et partenaires ;
- ✓ participer ou organiser des réunions de synthèse avec les partenaires en informant la personne, notamment pour les personnes sous main de justice ;
- ✓ partager les éléments nécessaires au cours de la réunion d'équipe hebdomadaire.
- ✓ gérer le dossier éducatif, veiller au respect de sa confidentialité.

La diversité des prestations implique une approche pluridisciplinaire qui mobilise un ensemble d'acteurs aussi bien internes qu'externes. Cette diversité ne conduit pas pour autant à un morcellement des prises en charge dans la mesure où le travailleur social référent, désigné à l'admission, assure la cohérence du suivi du résident.

2. Équipe

L'équipe se compose de 13 personnes :

- ✓ un responsable ;
- ✓ trois éducatrices spécialisées. Postes très partiellement pourvus par du personnel pérenne sur l'année 2022 ;
- ✓ trois agents d'accueil, d'information et d'orientation à temps partiel ;
- ✓ un agent d'accueil chargé de l'animation à temps plein ;
- ✓ une Conseillère en Insertion Professionnelle à temps partiel ;
- ✓ deux veilleurs de nuit ;
- ✓ un agent de service à temps partiel ;
- ✓ un agent d'entretien à temps partiel.

L'année 2022 a été une année de changements et d'adaptations en ce qui concerne les ressources humaines. Avec le regroupement des deux sites de Vincennes et Villiers-sur-Marne sur le site unique de Fontenay-sous-Bois, des aménagements ont été effectués en ce qui concerne la structure des effectifs. Ainsi, l'équipe socio-éducative est passée de 4 travailleurs sociaux à un effectif de 3 éducatrices à temps plein. L'effectif des agents d'accueil a également été réduit en passant de 6 agents à 4 agents, dont un agent d'accueil chargé de l'animation. Dans le même temps, l'effectif de la veille de nuit a été divisé par deux pour passer de 4 à 2 surveillants de nuit. Les autres fonctions n'ont pas vu de changement.

Si les années précédentes ont été des années d'instabilité et de difficultés à pourvoir les postes notamment de travailleurs sociaux, l'année 2022 s'est achevée dans de bien meilleures conditions.

En effet, l'année 2022 avait commencé en sous-effectif sur les postes socio-éducatifs dès lors qu'un seul poste était pourvu au 1^{er} janvier. Une éducatrice ayant démissionné en novembre 2021 a réintégré l'équipe en CDI le 21 mars 2022. Puis un nouveau recrutement a été réalisé avec une troisième éducatrice qui a rejoint l'équipe le 1^{er} juillet. Au moment de l'installation sur le site de Fontenay-sous-Bois, l'équipe socio-éducative était donc complète avec 3 éducatrices en CDI à temps plein.

Pour ce qui concerne les agents d'accueil, nous sommes donc passés de 6 personnes à 4 agents. A l'exception d'un agent, les postes étaient pourvus par des personnes en contrat aidé (PEC) qui arrivaient à échéance en cours d'année. Pour deux d'entre eux, les contrats PEC ont été transformés en CDI. Et un veilleur de nuit en CDI ayant demandé à revenir en journée à complété l'équipe de 4 personnes.

En veille de nuit, un contrat PEC arrivé à terme n'a pas été remplacé et le second contrat PEC a été transformé en CDI pour pourvoir le poste de veille de nuit laissé vacant par le veilleur passé en journée.

3. Moyens financiers

Les charges d'exploitation représentent 1 007 707 €, qui se répartissent entre :

- ✓ les frais de personnel : 57,5% ;
- ✓ les achats/fluides : 8,7% ;
- ✓ les locations immobilières et les services extérieurs : 29,1% ;
- ✓ les autres charges et taxes : 4,7%.

Pour couvrir ces charges, l'Îlot a eu recours à 3 sources de financement :

- ✓ subventions publiques : 95% ;
- ✓ participation des personnes : 3% ;
- ✓ Fonds propres, dons, autres produits : 2%.

L'établissement est financé par la DRIHL du Val-de-Marne, sous la forme d'une Dotation Globale de Financement. Le budget déposé à la DRIHL comprend, en produits, une participation des résidents à hauteur de 10% de leurs ressources.

LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2022

1. Profil

Durant l'année 2022, l'Îlot Val-de-Marne a hébergé et accompagné 59 personnes, dont :



35 femmes seules



6 couples



6 femmes avec 1 enfant

Pour la première fois cette année, l'établissement a accueilli des mineurs accompagnés de plus de 3 ans. Ainsi, deux enfants mineurs ont été accueillis avec leur mère sur le nouveau site de Fontenay-sous-Bois.

Les admissions

L'évaluation des propositions et demandes d'admission s'effectue essentiellement à partir de la capacité et de la motivation des candidats à s'investir dans un projet d'insertion sociale et professionnelle.

Les personnes qui nous sont adressées pour une admission sont à priori dépourvues de logement (ou en passe de le perdre dans le cadre d'une expulsion), sans solutions d'hébergement qui disposent pour la plupart de ressources faibles, voire inexistantes, et qui rencontrent souvent des difficultés d'accès à l'emploi. À cela s'ajoutent d'autres difficultés ou handicaps tels que la rupture des liens familiaux, le surendettement, l'illettrisme ou encore une absence de maîtrise de la langue française.

Mais vouloir un logement n'est pas suffisant pour en obtenir un. La possibilité d'accès au logement est conditionnée par le niveau de ressources et donc, le plus souvent, par l'accès à un emploi stable. C'est de ce fait la motivation à s'inscrire dans l'emploi, mais également dans toutes les démarches préalables (remise à niveau par des formations, apprentissage de la langue française, techniques de recherche d'emploi, etc.) qui sont évaluées.

En 2022, le SIAO nous a adressé 28 orientations au total dont 23 concernaient des femmes isolées et 4 des femmes avec un enfant de plus de 3 ans. En outre, une admission « dérogatoire » d'un père avec son fils nous est parvenue.

Ainsi, 33 personnes (seules ou accompagnées) nous ont été adressées.

Sur les 28 orientations, 21 ont donné lieu à des admissions effectives (75% des orientations). Mais dans le même temps, 7 orientations n'ont pas abouti à une admission dans l'établissement :

- ✓ 2 personnes ne sont pas venues à l'entretien de préadmission et nous n'avons pas pu entrer en contact avec elles ;
- ✓ 1 personne a refusé l'orientation au motif que la proposition d'hébergement était trop loin de son lieu de travail ;
- ✓ 1 personne ne souhaitait pas un hébergement mais voulait directement avoir un logement ;
- ✓ 1 personne a considéré que l'établissement n'était pas adapté à son état de santé. Elle souhaitait la présence de personnel soignant.

L'établissement a refusé deux orientations :

- ✓ celle d'un binôme père-fils, car le fils avait une compagne avec laquelle il avait une solution d'hébergement. La demande d'hébergement ne concernait en fait que le père ;
- ✓ 1 femme isolée qui avait reçu une notification d'OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français).

Concernant ces orientations sans suite, nous constatons qu'elles sont très nettement inférieures aux années précédentes puisque les années passées seulement 30% à 35% des orientations donnaient lieu à des admissions.

C'est le taux de refus des personnes qui est en très net recul en 2022. Il est passé de plus de 60% l'an passé à moins de 20% cette année.

En revanche, les refus provenant de l'établissement sont stables d'une année à l'autre avec un taux de 7% en 2022 (soit 2 refus pour cette année).

Orientations SIAO en 2022	Admissions	Refus l'îlot	Refus personnes	Total
% (isolés ou « duos »)	75%	7%	18%	100%

Nous constatons une nouvelle fois que les candidatures de couples sans enfant sont toujours aussi peu nombreuses puisque nous n'avons pas eu d'orientations de couples en 2022.

Ces candidatures couples sans enfant ont toujours représenté une très faible part des demandes qui sont adressées au SIAO du département. Mais elles seront compensées plus facilement encore à l'avenir par des orientations « mère-enfant mineur » et non plus seulement « mère-fille majeure ».

25 personnes (23 adultes et 2 enfants mineurs) sont arrivées en 2022.

Les admissions ont été beaucoup plus nombreuses qu'en 2021 (9 admissions).

Nos difficultés de recrutement notamment parmi les travailleurs sociaux, et la période très compliquée en fin d'année 2021 et en début d'année 2022 où nous étions en sous-effectif majeur (1 poste de travailleur social pourvu sur 4) nous avaient contraint à freiner les admissions et 5 places n'étaient pas pourvues à fin 2021. Ces places ont été pourvues au printemps puisque notre taux d'occupation était remonté à 90% à la fin du mois de mai.

En outre, nous avons eu plusieurs départs groupés avant notre emménagement sur le site de Fontenay-sous-Bois. Afin de faciliter notre déménagement d'une part, et d'éviter à de nouveaux arrivants de changer de lieu d'hébergement très rapidement après leur arrivée,

nous étions convenus de ne faire de nouvelles admissions qu'une fois installé sur notre nouveau site. Des aléas sur la fin de chantier ont retardé la remise des clés de quelques semaines. Par ailleurs, nous devons garder libres deux studios pour l'inauguration du site le 24 novembre (1 studio duo et 1 studio femme seule).

Le taux d'occupation en 2022 est de 80%.

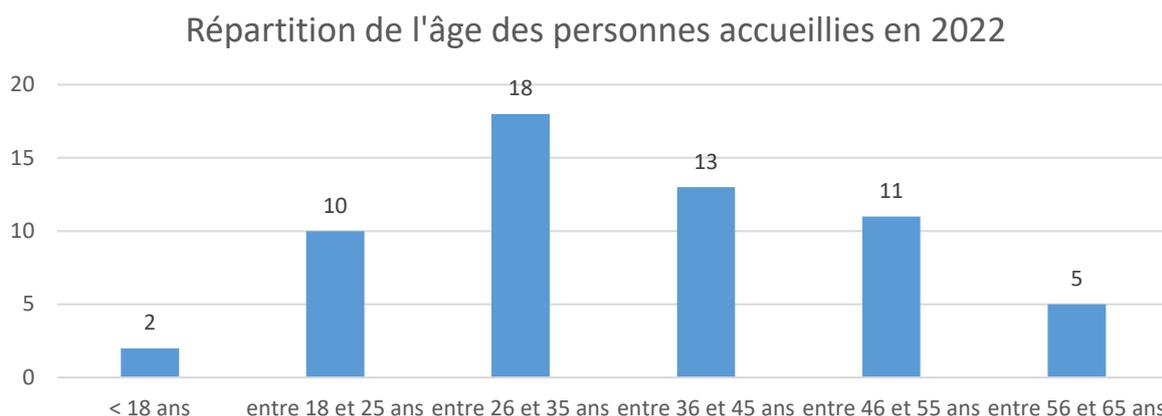
En revanche, en janvier 2023, le taux d'occupation est remonté à 93%.

2. Moyenne d'âge

Moyenne d'âge des personnes accueillies en 2022 : 36 ans

Ce qui est une moyenne inférieure à celle des années précédentes. En effet, la moyenne d'âge était de 40 ans en 2021 et 2020 et similaire à celle de 2019 (39 ans). Il faut remonter à 2016 et 2015 pour avoir une moyenne d'âge de 36 ans.

Il faut noter toutefois que nos deux enfants accompagnés de respectivement 5 et 6 ans contribuent à faire baisser cette moyenne.

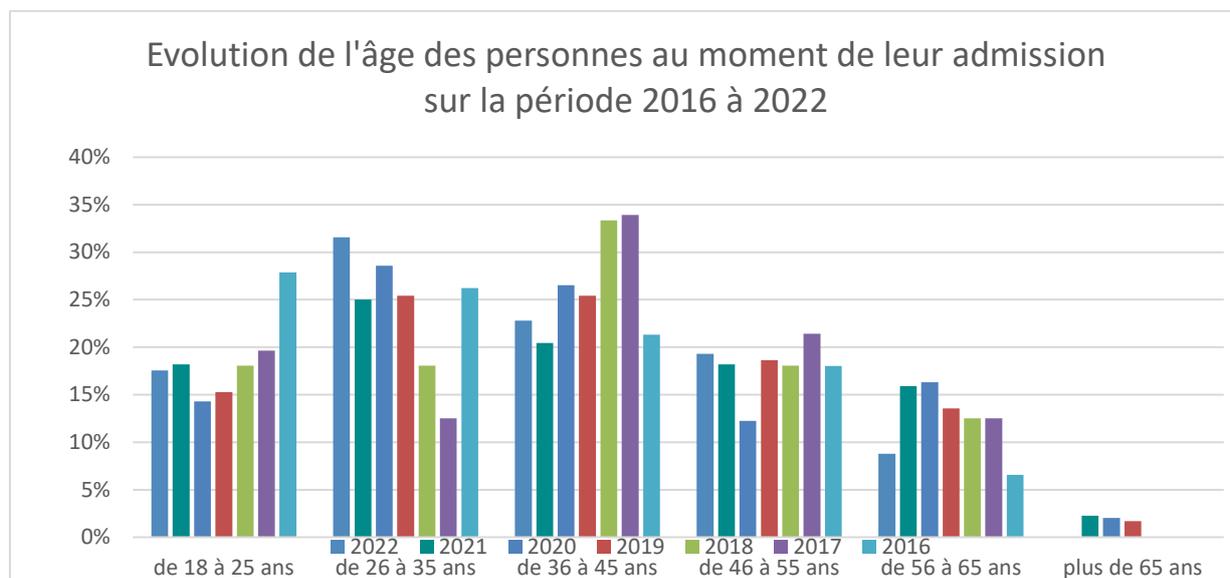


La répartition des âges de l'ensemble des personnes présentes au cours de l'année tend une nouvelle fois en 2022 à prendre la forme d'une pyramide bien connue qui traduit le fait que dans le flux des personnes qui passent par le CHRS, nous retrouvons bon an mal an une répartition des âges correspondant à celle de la population globale. Une remarque cependant, contrairement à l'année 2021 où nous constatons un tassement de la forme « en cloche » avec une répartition plus homogène des classes d'âge et des effectifs qui tendent à se rapprocher entre elles. Il y a en 2022 la classe d'âge des 26-35 ans qui nettement plus représentée par rapport aux autres.

Si on met cela en perspective sur plusieurs années, nous constatons que nous accueillons en tendance d'année en année une proportion de plus en plus importante de personnes dans la tranche d'âge de 26 à 35 ans (cf. graphique page suivante) et de moins en moins de personnes dans la tranche d'âge de 36 à 45 ans.

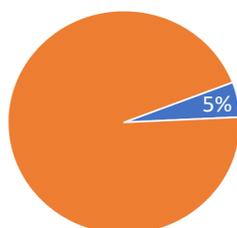
Les tranches d'âge de 18 à 25 ans et de 46 à 55 ans demeurent relativement stables en tendance.

Pour les personnes de plus de 55 ans, après une tendance à la hausse les années précédentes, nous avons constaté une baisse importante cette année.

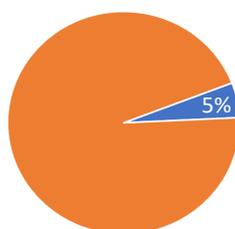


3. État de santé

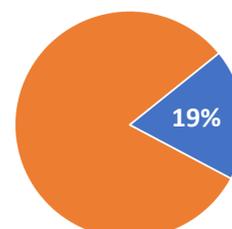
20 % des personnes accueillies rencontraient des difficultés de santé à leur arrivée, c'est-à-dire au moins un problème de santé somatique (le plus souvent une maladie chronique), une addiction et/ou un trouble de santé psychique :



3 personnes souffrant d'au moins 1 addiction



3 personnes suivies pour des troubles psychiques



11 personnes suivies régulièrement pour d'autres problèmes de santé

Si le nombre de personnes présentant des troubles psychiques est en net recul par rapport aux années précédentes, nous constatons toujours cependant qu'une part des résidents souffre de ce type de troubles, pas toujours repérés par les services sociaux qui les orientent vers l'établissement. Leurs troubles ne sont alors ni diagnostiqués, ni pris en charge.

Dès lors, il est essentiel de tisser des liens de partenariat avec différents services de la psychiatrie. Ces liens ne se construisent qu'autour de situations concrètes, celles des personnes que nous accueillons et pour lesquelles il existe un besoin de prise en charge et de suivi des troubles.

L'Équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP) de l'hôpital des Murets, qui couvre le secteur de psychiatrie de Fontenay-sous-Bois, joue un rôle pivot dans l'articulation de notre accompagnement avec celui du soin. En effet, les rencontres mensuelles régulières avec l'EMPP permettent d'exposer les situations de certains de nos résidents, de faciliter leur orientation vers les services de la psychiatrie de secteur et de conseiller l'équipe socio-éducative dans la gestion des troubles des personnes accompagnées. L'EMPP effectue aussi très ponctuellement des consultations et des entretiens d'évaluation avec certains résidents de l'établissement ayant besoin d'une prise en charge dédiée. Cela permet, en amont, de conforter les besoins repérés de soins et/ou d'assurer une première prise en charge en urgence des troubles, de proposer le cas échéant un traitement le temps qu'une orientation vers un Centre médico-psychologique (CMP) soit mise en place et que le suivi ambulatoire soit effectif. En outre, dans le cadre des Permanences d'accès aux soins de santé, l'EMPP peut délivrer ponctuellement des médicaments pour les personnes qui sont en attente de la réactivation de leurs droits à la Complémentaire santé solidaire et éviter ainsi une interruption de traitement.

Le partenariat avec les CMP et plus largement avec tous les services hospitaliers de psychiatrie repose sur une complémentarité objective. En effet, l'accueil au long cours et le suivi quotidien des résidents permet à l'établissement de transmettre aux acteurs du soin des observations utiles sur leurs patients : observance du traitement, effets indésirables éventuels, comportements, etc. Ces observations peuvent contribuer à prévenir une rupture de traitement et/ou faciliter le travail de soin des équipes médicales. En retour, l'établissement a l'assurance d'une meilleure prise en charge des personnes, d'une meilleure prévention des crises qui mettent à mal leur santé et leur investissement dans un parcours d'insertion.

Les troubles psychiques sont le plus souvent liés à des affections chroniques qui nécessitent des soins tout au long de la vie. Par ailleurs, un facteur important de stabilisation des troubles est l'accès à un logement stable. Les services de santé et l'Îlot Val-de-Marne poursuivent donc un objectif commun : l'insertion socio-professionnelle et la stabilisation des troubles psychiques par le logement.

En 2022, le nombre de résidents souffrant d'une ou plusieurs addictions (5%) est en net recul par rapport aux deux années précédentes (15%) qui étaient elles-mêmes en diminution par rapport à 2019 (22%) et 2018 (28%). Nous retrouvons un taux comparable à celui constaté en 2017 où seulement 7% des résidents de la file active présentaient au moins une addiction.

Néanmoins avec le temps, le CHRS a assis des partenariats avec des Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) et Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA). Des partenariats qui nous permettent aussi bien d'organiser une première rencontre au sein du CHRS entre un résident et une personne du CAARUD ou du CSAPA, que des réunions de synthèse autour de la situation de patients/résidents. Ces synthèses nous permettent de croiser des informations et d'accompagner au plus près les personnes.

Même si, les personnes sortant de détention ou sous main de justice sont notamment confrontées à des addictions, elles sont loin d'être les seules. Une addiction majeure, dont la consommation ne mène pas nécessairement en justice, est l'alcool. Cependant, il y a une même difficulté avec les limites, que ce soit la loi ou bien les quantités consommées, les montants dépensés pour cela. La consommation est bien alors une « *pathologie des limites* » qui à terme met bien souvent en péril emploi, maintien dans un logement, relation aux autres, ...

Nous restons ainsi parfois prudents quant à l'accueil de personnes présentant certaines addictions. Au cours des années précédentes, l'accompagnement de personnes dépendantes au « crack ¹ » a en effet confronté l'équipe socio-éducative à ses limites, en l'absence de traitement de substitution pour ce type de substances. Leur accueil dans un collectif assez diversifié et ne présentant pas de telles difficultés est également compliqué à gérer. Cela suscite souvent un sentiment d'insécurité chez les autres résidentes.

Les personnes atteintes de pathologies somatiques restent en nombre élevé (19%) même si nous n'avons pas atteint la proportion record de 2018 (42%). Nous retrouvons ainsi les proportions de 2016 (21%). Ces problèmes de santé sont souvent liés à des maladies anciennes et chroniques plus ou moins bien traitées dans les pays d'où sont originaires ces personnes ou négligées lorsqu'elles ont toujours vécu en France. Il arrive aussi parfois que certains troubles ne se révèlent qu'après l'accueil en France.

Certaines personnes manquent encore d'autonomie pour la gestion de leurs traitements et la prise de leurs médicaments. Le CHRS fait appel à un service infirmier de soin à domicile qui visite régulièrement certaines résidentes pour surveiller la bonne prise des médicaments et prévenir la rupture des traitements. Ils interviennent également ponctuellement pour le suivi de certaines constantes (tension artérielle, glycémie, etc.).

D'une manière générale, l'état de santé - physique et mental des résidents a une forte incidence sur la durée de leur séjour. Des rechutes ou des périodes d'aggravement des symptômes peuvent perturber, voire interrompre, leurs démarches d'insertion. Les personnes dont la durée de séjour est la plus longue au sein de l'établissement sont aussi les personnes dont la santé est la plus fragile. À cet effet direct de la maladie s'ajoutent d'importants délais d'instruction - au moins un an - pour les dossiers de demande de reconnaissance d'un handicap et d'obtention de l'Allocation pour Adulte Handicapé (AAH).

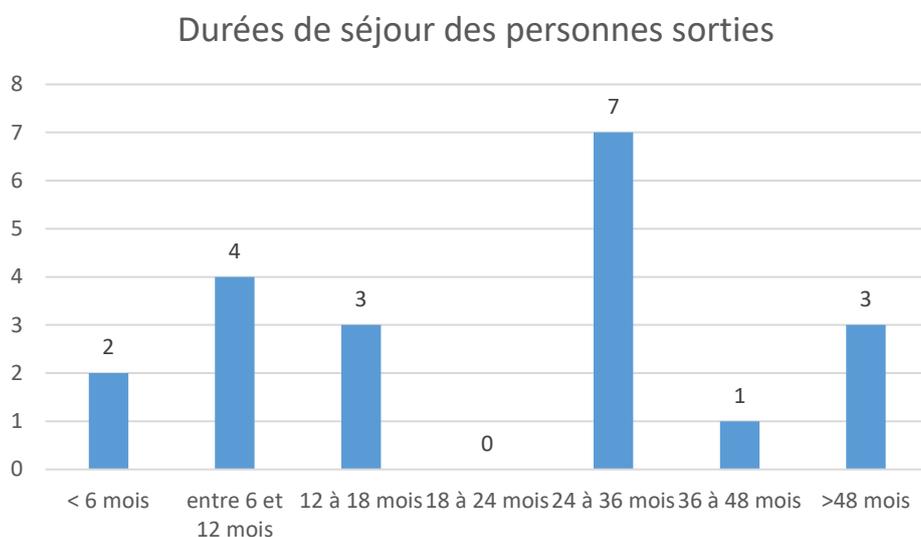
4. La durée des séjours

La durée moyenne de séjour des personnes présentes le 31 décembre 2022 est de 19 mois. Quant à la durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2022, elle était de 25 mois.

La durée de séjour des personnes sorties en 2022 est supérieure à celle de 2021 (16 mois). Onze personnes sorties ont eu des durées de séjour supérieures à 24 mois. Il s'agit très majoritairement de personnes en attente d'une attribution de logement. En effet, leur

¹ Le « crack » est un mélange de cocaïne, d'ammoniac ou de bicarbonate de soude. La préparation est ensuite chauffée, et la cocaïne se transforme en petits cailloux prêts à être fumés. Cette substance provoque une dépendance foudroyante dès les premières doses.

situation avait évolué suffisamment favorablement pour pouvoir accéder à un logement autonome ou intermédiaire. Mais les longs délais d'attribution d'un logement les ont maintenus au sein du CHRS au-delà de ce qui était nécessaire pour eux.



Neuf personnes sorties ont eu des durées de séjour inférieures à 18 mois. Pour 5 d'entre elles, il s'agit de personnes qui ne se sont pas inscrites dans l'accompagnement proposé et qui ont quitté volontairement le CHRS.

Une personne tombée enceinte peu de temps après son admission a dû quitter l'établissement à la naissance de son fils.

En revanche, trois personnes (un couple et une femme isolée) ont eu rapidement des propositions de logement. Ils étaient en emploi à leur admission.

5. Les sorties

20 personnes ont quitté l'établissement en 2022 :

- ✓ 11 personnes ont intégré un logement autonome public (HLM) ;
- ✓ 1 personne a intégré un logement autonome privé ;
- ✓ 2 personnes ont intégré une Résidence Sociale (RS) ;
- ✓ 1 personne a intégré une Pension de Famille (PF) ;
- ✓ 1 personne a quitté l'établissement pour une solution familiale ;
- ✓ 4 personnes ont quitté l'établissement à leur initiative.

75% des sorties sont des sorties positives. Dont 60% vers du logement autonome et 15% vers du logement intermédiaire (Résidence Sociale et Pension de Famille).

6. Situation au regard de l'emploi

Si nous considérons la situation au regard de l'emploi des 20 personnes sorties en 2022 en comparant leur situation à l'entrée et leur situation à la sortie, nous constatons des évolutions significatives et positives au regard de l'emploi.

Pour les 15 personnes qui sont sorties positivement, c'est-à-dire pour lesquelles il y a eu une sortie vers le logement autonome ou le logement intermédiaire (Résidence Sociale, Pension de Famille), à leur admission nous avons :

- ✓ 1 personne en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) ;
- ✓ 2 personnes en Contrat à Durée Déterminée (CDD) ;
- ✓ 1 personne en contrat d'insertion (CDDI) ;
- ✓ 2 personnes en formation ;
- ✓ 3 personnes non inscrites à Pôle Emploi ;
- ✓ 6 personnes inscrites à Pôle Emploi.

Au moment où ces 15 personnes ont quitté le CHRS, 10 d'entre elles étaient en Contrat à durée indéterminée (CDI) et 1 personne en Contrat d'insertion (CDDI). Ainsi, 11 personnes ont vu leur situation évoluer très favorablement vers l'emploi durable. Une personne a dû renoncer à l'emploi pour raisons de santé, mais avait obtenu l'Allocation adulte handicapé (AAH).

Les 5 personnes n'ayant pas accédé au logement, sont celles qui ont quitté précipitamment le CHRS. Leur situation n'a pas évolué le temps de leur (court) séjour au sein de l'établissement.

7. L'accès à l'emploi : un axe majeur de l'accompagnement.

Parmi toutes les personnes accueillies en 2022 et en âge de travailler ou d'accéder à des ressources :

- ✓ 21% étaient en emploi (dont seulement 7% en contrat CDI) ;
- ✓ 18% étaient en formation qualifiante ou diplômante ;
- ✓ 61% étaient sans emploi, voire non inscrit à Pôle Emploi.

Lorsque l'on sait les difficultés d'accéder au logement en Ile-de-France et l'importance d'avoir des ressources suffisantes et stables pour se voir attribuer un logement, l'accès à l'emploi devient un levier majeur et un axe essentiel du travail d'accompagnement.

Lors des entretiens où sont abordés l'emploi et les éventuelles expériences professionnelles antérieures, les résidents expriment souvent leurs craintes et difficultés face à la recherche d'emploi. Nous retrouvons souvent dans leurs témoignages :

- ✓ la perte de confiance en soi ;
- ✓ le fait d'avoir quitté le milieu professionnel depuis longtemps et ne pas se sentir légitime à avoir de nouveau une place dans le marché de l'emploi ;

- ✓ ne pas savoir comment trouver un domaine professionnel adapté à son profil ;
- ✓ devoir utiliser les applications numériques et l'informatisation des recherches d'emplois actuelles ;
- ✓ pour les personnes en situation de handicap ou avec des problèmes de santé comment trouver un emploi adapté à leur situation.

En explorant plus précisément leurs situations à leur arrivée, nous constatons généralement d'autres difficultés qui viennent s'ajouter à ces sentiments ou ressentis des résidents, et compliquent leurs démarches d'accès à l'emploi :

- ✓ bon nombre n'ont pas d'expérience professionnelle ;
- ✓ ils ont très souvent une faible connaissance du monde du travail, de l'entreprise et des services, et par conséquent des codes de comportement en entreprise ;
- ✓ ils ne possèdent pas ou peu de qualification ;
- ✓ ils maîtrisent mal les savoirs de base (pour plus de 60% d'entre eux) et leur faible niveau les pénalise dans leur accès à un emploi même si des dispositifs tels la plateforme de l'insertion sont sollicités ;
- ✓ ils n'ont pas de projet professionnel (pour plus de 70% d'entre eux).

Notre Conseillère en insertion professionnelle (CIP) intervient une journée par semaine dans le cadre d'une permanence emploi.

Elle a accompagné 31 personnes au cours de l'année 2022, dont 28 femmes et 3 hommes. La plus jeune avait 20 ans et la plus âgée 62 ans. Une personne était sous main de justice et devait rendre compte de recherches d'emploi dans le cadre des obligations liées à sa condamnation.

Les bénéficiaires de la présence d'une Conseillère d'insertion professionnelle au sein de l'équipe sont nombreux :

- ✓ elle intervient directement au sein de la structure, ce qui, au moins dans un premier temps, permet aux résidents sortis du marché de l'emploi ou n'y étant jamais entrés, d'être reçus dans un endroit qu'ils connaissent, d'être rassurés, et de ne pas craindre le regard des autres ;
- ✓ les résidents bénéficient d'un suivi emploi hebdomadaire. Ce qui est bien supérieur à ce que peut proposer Pôle Emploi au vu du nombre très élevé de suivis d'un conseiller ;
- ✓ la CIP travaille en lien très étroit avec les autres travailleurs sociaux de l'équipe et est en mesure de faire des points réguliers avec eux et de partager facilement les informations concernant l'évolution de leur situation ;
- ✓ spécialiste du secteur de l'emploi, elle contribue directement à élargir notre réseau partenarial.

Les objectifs de la permanence emploi permettent :

- ✓ d'effectuer un point diagnostic sur la situation de la personne accueillie, ses éventuelles expériences professionnelles et son parcours, ses besoins, ses attentes. Il s'agit d'identifier vers où la personne souhaite se diriger ;
- ✓ d'élaborer un parcours vers l'emploi, c'est-à-dire s'accorder avec la personne sur ses motivations et ses objectifs afin d'identifier avec elle les différentes étapes de son parcours de recherche d'emploi ;
- ✓ identifier un ou des métiers et évaluer le niveau de motivation de la personne à s'investir dans une recherche d'emploi et dans un métier donné ;
- ✓ vérifier la faisabilité de son positionnement professionnel en l'interrogeant par exemple sur la connaissance du métier visé et en s'assurant avec elle que son niveau de connaissances et de maîtrise de certains savoirs de base (lecture, écriture, etc.) sont compatibles avec le métier envisagé (à titre d'exemple, si une personne qui veut être aide-soignante mais ne maîtrise pas bien la lecture, il lui sera conseillé d'effectuer d'abord une formation de remise à niveau avant de se préparer directement au concours) ;
- ✓ mettre en place les outils de communication (CV, Lettre de motivation) ;
- ✓ apprendre à construire et à utiliser ses outils de recherche d'emploi ;
- ✓ construire sa présentation et sa communication en vue des entretiens de recrutement à venir. Il s'agit là de prendre conscience de ses acquis, savoirs et compétences pour les mettre en avant dans une recherche d'emploi et/ou de formation lors d'un entretien de sélection.

Des ateliers collectifs sont également proposés pour expliquer ce qu'est une entreprise, la manière de se présenter (tenue vestimentaire, langage à éviter, les questions à poser, etc.), ce que les employeurs vont attendre de leurs salariés et sur les droits des salariés. Cet atelier est animé par la CIP et un bénévole ayant dirigé plusieurs entreprises au cours de sa carrière professionnelle.

Lorsque l'on est en recherche d'emploi, il est essentiel d'avoir une tenue adéquate à la situation. Or, nos personnes accompagnées n'ont pas nécessairement les ressources immédiatement disponibles pour cela. Nous travaillons avec plusieurs associations qui proposent à bas coûts des vêtements professionnels adaptés. C'est le cas de l'antenne locale de la Croix-Rouge de Fontenay-sous-Bois, dont le vestiaire possède une partie "tenue professionnelle". Nous pouvons donc y orienter les personnes à la recherche d'une tenue pour passer un entretien d'embauche ou pour tenir un poste de travail nécessitant une tenue particulière. Monsieur A., par exemple, a trouvé un poste de veilleur de nuit dans un hôtel. L'employeur était prêt à le prendre immédiatement sous réserve qu'il puisse se présenter en costume sombre, chemise claire, cravate noire et chaussures de ville. Orienté vers le vestiaire, Monsieur a pu trouver la tenue qui convenait. Il s'est présenté sur son lieu de travail avec la tenue exigée après avoir signé un CDD.

Dans le cadre de notre inscription dans un réseau partenarial local, nous avons pris contact avec la référente Plan régional insertion jeunesse (PRIJ) pour le territoire. La création du PRIJ émane d'un appel à projet régional dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) visant à former notamment des jeunes éloignés du marché du travail. Il est déployé au sein des Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Sur le terrain,

il est mené par des référents implantés dans différentes institutions (Missions locales, Pôle emploi, associations de quartier, etc.) et aux profils variés (médiateurs, éducateurs ou personnes issues du territoire d'intervention). L'objectif est d'entrer en contact avec des jeunes de moins de 25 ans (ou jusque 29 ans dans certains cas) dits « invisibles » (qui ne sont pas repérés par les institutions) et de les accompagner vers une (ré)insertion professionnelle. Cet accompagnement vise notamment à ramener le jeune dans le droit commun en vue d'atteindre l'objectif de l'emploi. Cette prise en charge prend donc en compte la personnalité et le parcours du jeune dans une démarche "*d'aller vers*" et le "*faire avec*".

Certains de nos jeunes résidents accueillis entrent dans les critères du PRIJ. Nous avons donc fait le choix de les orienter vers la référente locale qui a une bonne connaissance des dispositifs adaptés à leurs situations. Depuis notre arrivée à Fontenay-sous-Bois en juillet 2022, nous lui avons orienté 3 personnes. Nous échangeons régulièrement avec elle pour faire un point sur la situation des personnes accompagnées.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

1. Vie de l'équipe

L'année écoulée a confronté l'établissement à des difficultés de recrutement. Une quasi-absence de candidatures de travailleurs sociaux reçues malgré les annonces, nous a contraint à faire appel à de l'intérim pour pallier ce problème. Mais les intérimaires, souvent en attente du démarrage d'un projet personnel à venir ou en recherche de structures toujours mieux-disantes sur les salaires, restent une ressource instable. Toutefois, avec le retour au mois de mars d'une éducatrice ayant quitté l'établissement quelques mois plus tôt et le recrutement en contrat pérenne d'une troisième éducatrice début juillet, l'installation à Fontenay-sous-Bois s'est effectuée avec une équipe complète et stable de travailleurs sociaux.

Trois contrats Parcours emploi compétences (PEC) ont été transformés en contrat à durée indéterminée (CDI) pour deux agents d'accueil et une surveillante de nuit. C'était notre choix de stabiliser l'équipe, de faire monter en compétences les agents d'accueil et de les amener à animer des ateliers proposés aux résidents.

En veille de nuit, un surveillant est passé en journée. Il sera finalement affecté sur un autre établissement à Paris. Une collègue en contrat aidé sera titularisée en CDI sur ce poste de veille vacant.

Plusieurs actions de formation ont été suivies par différents membres de l'équipe :

- ✓ laïcité et gestion du fait religieux : 1 jour, 5 personnes ;
- ✓ prévention de la radicalisation (approfondissement) : 2 jours, 4 personnes ;
- ✓ prévention de la radicalisation (sensibilisation) : 1 jour, 3 personnes ;
- ✓ médiation familiale et intermédiation financière : 1 jour, 1 personne ;
- ✓ le psycho-trauma des migrants réfugiés : 1/2 journée, 2 personnes.

L'atelier d'analyse des pratiques a continué à se réunir régulièrement chaque mois. Animé par une consultante extérieure, ce temps de parole et de réflexion régulier offre aux travailleurs sociaux de l'équipe un espace pour prendre du recul sur les accompagnements en cours et sur les événements qui se sont produits au sein de l'institution, pour analyser leurs difficultés éventuelles, se déprendre de certains mouvements émotionnels ou des investissements relationnels parfois pesants induits par certains résidents. Cette année, la configuration du groupe a évolué puisque désormais deux ateliers mensuels sur trois regroupent les travailleurs sociaux du CHRS parisien avec ceux de l'établissement de Fontenay-sous-Bois. Le troisième atelier trimestriel se tient en groupe restreint avec uniquement les travailleurs sociaux de Fontenay et la conseillère en insertion professionnelle.

2. Actions d'accompagnement

Avec l'appui de bénévoles ou avec les membres de l'équipe, plusieurs ateliers ont été organisés en 2022 :

- ✓ un atelier de cours français animé par une bénévole chaque jeudi après-midi pendant deux heures permet à certains résidents d'améliorer leur maîtrise du français oral ou écrit ;
- ✓ un atelier de Zumba et de gymnastique douce est animé deux fois par mois par un agent d'accueil ;
- ✓ un atelier culinaire une fois par semaine est animé par un agent d'accueil. Il permet d'aborder les thèmes de la gestion budgétaire, du savoir acheter les produits (en quantité et au juste prix), et de la façon de les cuisiner ou de les accommoder ;
- ✓ un atelier coaching individuel a été animé par une bénévole. 4 personnes ont été reçues sur 10 séances pour chaque ;
- ✓ un bénévole est intervenu sur un atelier coiffure-esthétique ;
- ✓ une bénévole a animé un atelier loisirs créatifs ;
- ✓ un atelier massage bien-être est proposé une fois par mois par une kinésithérapeute bénévole ;
- ✓ dans le cadre d'un partenariat avec la Compagnie théâtrale des Marlins, plusieurs résidentes ont participé à la préparation d'un spectacle autour de l'écrivaine Christine de Pizan, première femme de lettres de langue française ayant vécu de sa plume au début du XVème siècle. Le spectacle, mêlant poésie et mise en scène théâtrale, a été joué plusieurs fois au printemps 2022 dans l'enceinte du Chateau de Vincennes. D'autres dates sont prévues en 2023 ;
- ✓ un atelier numérique était animé par un bénévole pour aider les résidentes de Villiers-sur-Marne à maîtriser les outils informatiques et numériques. Cet atelier contribuait à combattre la fracture numérique alors que de plus en plus de démarches doivent s'effectuer désormais sur des plateformes numériques (Pôle emploi, CAF, etc.). Cet atelier s'est interrompu avec notre déménagement, mais nous recherchons de nouveaux bénévoles pour reprendre l'animation de cet atelier ;
- ✓ l'activité jardinage déjà mise en œuvre les années précédentes sur le site de Vincennes a été reconduite. Ce type d'atelier souvent bien investi est très intéressant sur le plan éducatif. En effet, avant de pouvoir récolter les fruits (ou légumes) de ses efforts, il faut préparer le terrain, semer, arroser, prendre soin des semis. Autant d'étapes nécessitant patience et persévérance. Cet atelier sera repris l'année prochaine de manière plus ambitieuse sur notre site de Fontenay-sous-Bois ;
- ✓ des sorties au cinéma, à la patinoire municipale, à la médiathèque, à des expositions à la Maison du Citoyen et de la Vie Associative ont également été organisées. Une convention de partenariat avec la Ville de Fontenay-sous-Bois a été signée pour permettre à nos résidents d'obtenir des places de cinéma et de spectacles à prix très réduit.

3. Un Projet d'Établissement et les documents de la loi 2002-2 actualisés

Initié avec un groupe de travail coordonné par une consultante de l'URIOPSS Ile-de-France et le responsable d'établissement fin 2021, le travail de réflexion et de rédaction du projet d'établissement actualisé s'est achevé au printemps 2022. Ce projet, pensé dans la projection du nouveau site, s'appuie sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles développées depuis 2008 par la HAS. Il décline par ailleurs les valeurs portées par l'association l'Îlot et les orientations de son plan stratégique pour la période 2020-2025.

L'incarnation de ces grands principes s'appuie sur des outils méthodologiques en accord avec la démarche qualité instaurée par l'association. En matière d'accompagnement, et dans un objectif de prévention, les postures et les pratiques des professionnels sont fondées sur la démarche de « L'aller vers » pour créer des liens de confiance, faire connaissance, rassurer les personnes et leur proposer un cadre de vie sécurisant.

Dans le même temps, le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement ont également été actualisés et adaptés afin d'être en adéquation avec l'implantation actuelle du CHRS, les nouvelles conditions d'hébergement et les modalités de fonctionnement actuelles de l'établissement.

4. L'installation sur le site de Fontenay-sous-Bois

L'installation sur le site de Fontenay-sous-Bois a été le moment fort de l'année 2022. C'est l'aboutissement d'un projet décidé en 2016, qui s'inscrit dans un programme de rénovation des établissements engagé depuis de nombreuses années par l'association. Les travaux ont commencé en janvier 2021 et se sont achevés en juin 2022. L'installation dans ce nouveau site est importante pour le CHRS. L'hébergement s'effectue dans des locaux entièrement refaits à neuf avec des conditions d'accueil plus conformes aux standards actuels. Les studios sont équipés de manière à ne plus avoir de cuisine et sanitaires partagés. C'est un nouveau départ aussi bien pour l'équipe de salariés que pour les résidents.

Quelques verbatims de résidents expriment l'amélioration de leurs conditions d'accueil :

- ✓ « Ici on a un endroit très propre, grand, on a des douches et des toilettes dans nos studios et ça c'est très important. Quand tu habites dans un endroit où les toilettes sont à tout le monde, c'est compliqué. Avant quand j'habitais dans un appartement, je ne pensais pas à ça. C'est compliqué. En fait, c'est la notion d'intimité qui est important » ;
- ✓ « C'est très bien ici, c'est calme. Avant, on était trois femmes dans le même appartement avec salle de bain et cuisine commune. Maintenant, je suis toute seule, c'est très bien » ;
- ✓ « Ici je me sens très en sécurité. Il y a toujours quelqu'un à l'accueil et même la nuit. Il y a des caméras de sécurité. Moi, ça me rassure ! » ;

- ✓ « *Je me sens mieux ici. Déjà on est logée seule, contrairement à avant où on était deux dans les chambres. Donc forcément, ça laisse plus de liberté. Il y a aussi plus d'équipements. Après, ce que j'aime bien, c'est que les visites sont autorisées, alors qu'avant il fallait que je sorte tout le temps dehors. Ça me faisait faire aussi plus de dépenses* » ;
- ✓ « *Avant là - à Villiers - tout était collectif. C'est compliqué quand on veut dormir. Ici on est plus tranquille, on a chacun notre chambre. En même temps c'est bien de se rencontrer de temps en temps, on en a besoin* ».

Pour l'équipe socio-éducative, l'hébergement individuel a été l'occasion de revoir certaines manières de travailler et d'accompagner les résidents en renforçant le principe de « l'aller vers » avec des rendez-vous de suivis réguliers dans les nouveaux studios (en plus de ceux réalisés dans les bureaux des travailleurs sociaux). Ces échanges dans le lieu de vie des résidents inversent les positions. Ce n'est plus le résident qui est invité à se rendre dans un bureau, c'est lui qui « invite ». Ces visites à domicile permettent d'aborder autrement les questions du savoir-habiter, de l'organisation de son espace de vie, de la manière de s'alimenter, de gérer ses dépenses, etc.

Le point d'orgue de cette installation a été l'inauguration officielle du CHRS, le 26 novembre 2022. Il y eu deux temps lors de cette journée. Le matin fut le temps des officiels : architecte, la société 3F résidences, le président de l'Îlot, la Région Ile-de-France, la municipalité, l'ANAH et la DRIHL du Val-de-Marne, les administrateurs de l'Îlot, des élus de la municipalité, les représentants des entreprises ayant effectué les travaux et nos partenaires. L'après-midi fut le temps des salariés de l'Îlot. Chaque temps a permis aux invités de découvrir le lieu, de visiter les studios femmes seules et duos avec leurs équipements. Tout au long de la journée, trois comédiennes ont porté la parole de nos résidentes en mettant en scène des fragments de leurs histoires. Les trois comédiennes avaient passé deux soirées en leur compagnie pour recueillir leurs témoignages, aussi bien sur leur parcours de vie que sur l'accueil et l'accompagnement effectué au sein du CHRS. Ces paroles mises en scène ont ému tous les invités qui, pour certains, n'ont pu retenir une larme. Une résidente, les yeux brillants, alors qu'elle découvrait le spectacle comme tous les invités ne put retenir ces mots : « *mais c'est mon histoire !* »...

PERSPECTIVES 2023

Développer l'accueil du public justice

Cette orientation s'inscrit dans le cadre du plan stratégique 2020-2025 de l'association. Des échanges et discussions avec la DRIHL et les SPIP vont se poursuivre en 2023 pour faire avancer ce dossier afin permettre à l'établissement d'accueillir plus de personnes sortant de détention ou en aménagement de peine (PE, DDSE, ...). De même, l'établissement va s'engager dans l'accueil de TIG par suite de la signature d'une convention nationale avec l'ATIGIP en 2021.

Développement du bénévolat et du partenariat

Le travail engagé autour du bénévolat a permis de multiplier et diversifier les ateliers animés par les bénévoles. Nous continuerons à développer cet apport de compétences. Par ailleurs, avec notre installation sur la commune de Fontenay-sous-Bois, nous chercherons à développer et accroître notre partenariat notamment autour de l'apprentissage du français, des savoirs de base, de la maîtrise des outils numériques, des ateliers de bien-être.

Engager la démarche du CPOM

Comme tous les ESMS, le CHRS devra conclure un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM). Ce contrat sera commun aux deux établissements franciliens de l'association (CHRS Fontenay et CHRS Chemin Vert). Il sera donc interdépartemental. Cette démarche consistera à poser des diagnostics (sur les besoins, les ressources, les moyens, l'organisation, etc.) et se traduira en engagements sur des objectifs avec des ressources financières planifiées. En juillet 2023, la démarche sera engagée pour une première phase de diagnostic.

Trouver un nom pour le CHRS

En vue de notre installation sur le nouveau site, il nous semblait important de trouver un (nouveau) nom au CHRS. Parmi les pistes possibles, nous avons évoqué la possibilité de lui donner le nom d'une personnalité féminine. En lien avec la Mission Droit des Femmes de Fontenay-sous-Bois, un atelier de travail sera mené avec des résidentes du CHRS pour proposer au Conseil d'Administration une liste de noms de femmes célèbres ou ayant marqué l'histoire par leurs travaux, leurs actions ou engagements.

MERCI À NOS PARTENAIRES

L'Îlot Val-de-Marne compte de nombreux partenaires institutionnels et associatifs dans plusieurs domaines d'intervention. Nous remercions notamment :

Santé :

- ✓ le Centre Hospitalier les Murets - Pôles 94G01 (unité d'hospitalisation Sarah Bernhardt) et 94G04 (Unité d'hospitalisation Héloïse) ;
- ✓ le Groupe hospitalier Paul Guiraud à Villejuif - Secteur 94G13 ;
- ✓ le Centre de soins d'accompagnement et de prévention des addictions (CSAPA) : Jet 94 au Plessis Trévisé ;
- ✓ le Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction de risques pour usagers de drogues (CAARUD) VISA 94 à Champigny sur Marne ;
- ✓ équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP) de l'Hôpital des Murets à La Queue-en-Brie ;
- ✓ les Centres médico-psychologiques (CMP) de Fontenay-sous-Bois, Vincennes et Villiers-sur-Marne ;
- ✓ la Maison de la prévention - Point écoute jeunes de Fontenay-sous-Bois.

Emploi : -

- ✓ le PRIJ de Fontenay-sous-Bois ;
- ✓ le Pôle emploi de Vincennes ;
- ✓ la Mission locale des Villes du nord du bois (Vincennes-Fontenay-sous-Bois) ;
- ✓ les Ateliers chantiers d'insertion : approche et insertion service prestations, Rejoué.

Logement :

- ✓ le Service logement de Fontenay-sous-Bois ;
- ✓ service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) du Val-de-Marne - AVDL ;
- ✓ direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL).

Justice :

- ✓ le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) du Val-de-Marne - Le SPIP milieu ouvert de Créteil et le SPIP de la MAF de Fresnes ;
- ✓ le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) de la MAF de Fleury-Mérogis ;
- ✓ le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) du Centre Pénitentiaire du Sud Francilien (Réau).

Activités sociales, culturelles et sportives :

- ✓ la Compagnie des Marins ;
- ✓ Fontenay en Scènes ;
- ✓ la Fontaine à Mots ;
- ✓ espace des Solidarités de Fontenay-sous-Bois ;
- ✓ le Point d'Accès aux Droits de Fontenay-sous-Bois ;
- ✓ association *Cultures du Cœur*.

Elus :

- ✓ monsieur le maire de Fontenay-sous-Bois ;
- ✓ la 1^{ère} Adjointe au maire déléguée à l'Action sociale ;
- ✓ l'Adjointe au maire déléguée au Droits des femmes, à l'Egalité et aux relations Internationales ;
- ✓ la Conseillère municipale déléguée à l'accueil et l'aide à l'intégration ;
- ✓ la Conseillère municipale déléguée aux Associations solidaires ;
- ✓ la Conseillère municipale déléguée à la Mission locale et à l'insertion.



Centre d'hébergement et de réinsertion sociale l'Îlot Val-de-Marne

7 Rue Louis Xavier de Ricard
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
01 43 28 03 98
ilot94@ilot.asso.fr

www.ilot.asso.fr

